



# ATELIER 27

## « ACHETER SILENCIEUX »

### POURQUOI

## « ACHETER SILENCIEUX »?

Jean TOURRET INCE/Europe

# Pourquoi encourager à « acheter plus silencieux »



- Une des solutions les plus efficaces et les moins coûteuses pour rendre notre monde plus silencieux consiste à réduire les émissions sonores à la source
- Le développement des exigences acoustiques en matière de produits et matériels encouragera
  - à « acheter plus silencieux » et donc
  - à « construire des matériels plus silencieux »



# En particulier dans les collectivités



- Les collectivités sont confrontées à un large échantillonnage des problèmes de bruit
  - Sur les lieux de travail comme de loisir,
  - Dans l'espace public et les transports,
  - Dans les relations de voisinage entre citoyens,
  - Pour leur personnel technique et administratif,
  - Pour les enfants et les éducateurs,
  - Pour toutes les couches de la population...



## Parce que les « politiques bruit » actuelles n'ont pas réussi à endiguer la montée du bruit



- De nombreuses « politiques bruit » ont été promulguées à travers le monde mais ne sont pas cohérentes ou harmonisées
- Pour être efficace, une politique « bruit » doit traiter tous les domaines : habitat, environnement, chantiers, lieux de travail, matériels, produits...
- Dans chacun d'eux elle doit concerner les trois aspects: sources, récepteurs et chemins de transmission
- **Les politiques mises en œuvre ont porté en priorité sur la limitation du *bruit perçu* par les personnes (« *immission* »), et non pas sur le contrôle du *bruit émis* par les sources (ou produits) (« *emission* »).**



## Les politiques basées sur le contrôle du « bruit perçu » ont montré leurs limites



- C'est ce qui rend si complexe la définition des responsabilités et la mise en conformité avec les limites fixées.
- Ces politiques n'imposent ***aucune contrainte directe aux sources du bruit.***
- Pourtant ce sont ces politiques qui sont les plus répandues au plan international.
- Leurs effets sont limités et il faut bien reconnaître qu'elles n'ont pas réussi à endiguer la montée du bruit...



## Les politiques fondées sur la réduction du bruit « à la source » n'ont pas été suffisamment promues



- Ces politiques sont basées sur la ***réduction progressive et raisonnée du bruit des matériels et produits*** et elles sont très généralement ***les plus efficaces et surtout les moins coûteuses*** pour la collectivité : *changer le silencieux d'échappement d'un véhicule est infiniment moins coûteux que d'isoler les façades des bâtiments de la ville où il circule...*
- Le bruit émis par une source/un produit (véhicule, machine, équipement domestique ou industriel...) peut dans bien des cas, être maîtrisé par des technologies existantes ou faciles à développer et ce, sans surcoût significatif



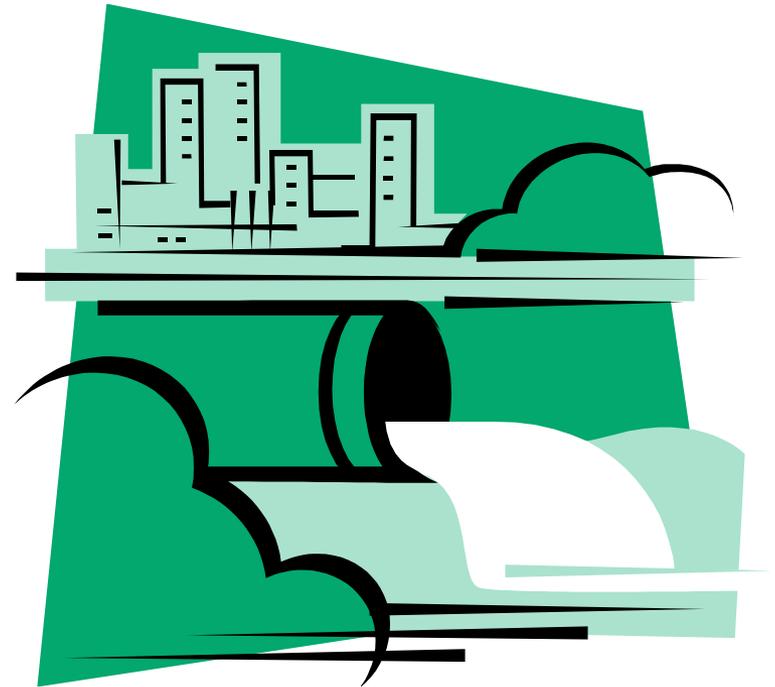
## Il faut donner plus de poids aux politiques fondées sur la réduction du bruit émis par les produits



- L'impact acoustique des produits sur les différentes populations concernées sera progressivement réduit :
  - soit en leur imposant par paliers successifs des niveaux limites d'«*emission*»
  - soit en développant une concurrence entre produits basée sur l'argument silence



# Les autres polluants sont contrôlés au niveau de l'émission.



- Alors, pourquoi pas le bruit ?

# La réduction à la source a fait ses preuves en termes d'efficacité



- **Sur des sources « grand public »**

*Au cours des dernières décennies le bruit des moteurs d'avion a été réduit de 20 dB à puissance constante, celui des automobiles de 10 dB, celui des lave vaisselle de 20 dB ....*

- **Mais aussi pour bien d'autres produits et matériels...**



# Matériels utilisés, entre autres par les collectivités

- bus de transport et véhicules utilitaires
- engins de chantiers,
- engins de propreté,
- collecte et traitement des ordures,
- entretien des espaces verts,
- matériel utilisé dans les crèches, les écoles, les hôpitaux, les cantines,
- ....



## Comment privilégier cette politique ?

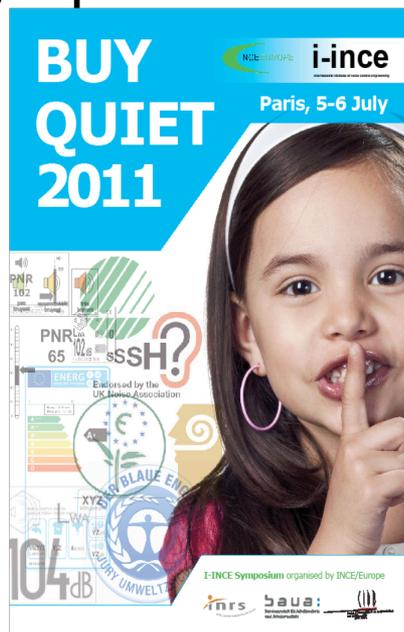
- D'abord en développant une politique de promotion des matériels silencieux,
- Ensuite en mettant en place un affichage/ étiquetage simplifié adapté à chaque catégorie de produits et d'utilisateurs
- Enfin, en créant chez le public et tous les acteurs concernées un reflexe d'« achat silencieux »



# En promouvant un nouveau concept



C'est dans ce contexte qu'a été développé le concept « **Acheter Silencieux** » / « **Buy Quiet** » avec nos collègues européens et américains qui a donné lieu à 2 symposium :



## BUY QUIET 2016

A one day I-INCE symposium following InterNoise 2016



August 25, 2016  
Hamburg, Germany

Registration and details: [www.internoise2016.org](http://www.internoise2016.org)

**i-ince** **baur**  
Bundesanstalt für Arbeitsschutz  
und Arbeitsmedizin



## Dont le « credo » peut se résumer ainsi :



- Les utilisateurs et acheteurs potentiels ignorent souvent qu'il est possible de concevoir des produits/matériels plus silencieux.
- Il faut les informer plus efficacement pour créer ensuite un reflexe d' «achat silencieux » qui se traduira par plus d'exigences vis à vis des fournisseurs et des constructeurs.
- Le développement de matériels plus performants par les constructeurs puis leur commercialisation entrainera une diffusion beaucoup plus large qui pourra accroître leurs parts de marché et leur rentabilité.



# Les incitations à développer des produits plus performants ont montré leur efficacité dans le domaine énergétique

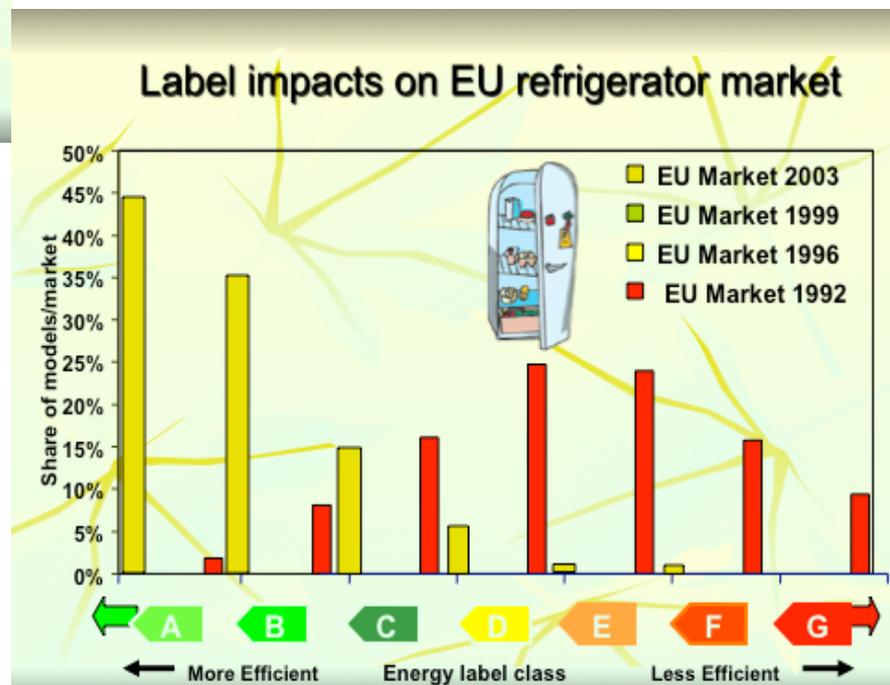
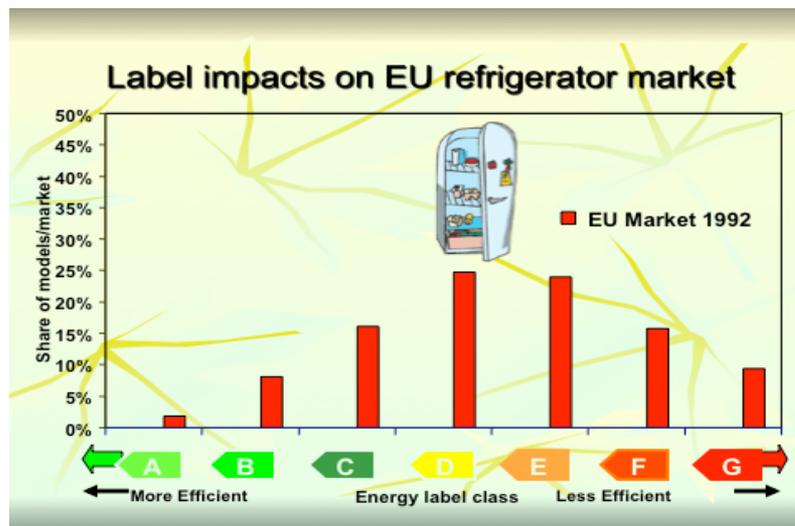


- Pour le matériel électroménager la mise en place de labels énergie a entraîné une amélioration drastique des performances par la compétition qui en a découlé

Energy	
Manufacturer	Vestfrost
Model	BSFS 225
<b>More efficient</b>  <b>Less efficient</b>	
Energy consumption kWh/year <small>(Based on standard test results for 24 h)</small>	350
Actual consumption will depend on how the appliance is used and where it is located	
Fresh food volume l	0
Frozen food volume l	180
<b>Noise</b> (dB(A) re 1 pW)	
Further information is contained in product brochures	
<small>Norm EN 153 May 1990 Refrigerator Label Directive 94/CEC</small>	



# Et ce, en guère plus d'une décennie...!



# Et si vous êtes en manque d'arguments....

- **« en utilisant des produits bruyants, vous risquez la surdité, vous dérangez vos voisins ... alors achetez silencieux »**
- **« moi, j'achète silencieux » ( vous n'avez pas besoin d'être un ingénieur ou un bureaucrate pour « demander le silence »)**
- **« les produits silencieux, ça existe, ce n'est pas forcément plus coûteux et ça doit être mis à ma disposition »)**
- **l'argument « silence » va prendre du poids dans la compétition internationale**





***MERCI POUR VOTRE ATTENTION !***

